CONFORME
Sous réserve de l'adoption définitive du présent document par le conseil municipal,
lors de la séance régulière du 3 novembre 2026.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue **le 6 octobre 2026 à compter de 19h30,** au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2026 À 19H30

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
   - 4.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2026;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements:
   - 7.1 Avis de motion - Règlement # 70-2026 modifiant le règlement de zonage # 2012-06;
   - 7.2 Dépôt et Adoption du premier projet de règlement # 70-2026 modifiant le règlement de zonage # 2012-06;
8. Administration générale:
   - 8.1 Adhésion supplémentaire à l'assurance collective municipale;
   - 8.2 Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de compte final du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (Prima) - dossier 2032592;
   - 8.3 Prise en charge des frais de constitution en corporation de l'organisme Loisirs Sainte-Sophie-de-Lévrard;
   - 8.4 Règlement sur la langue de l'administration – Abolition de l'exemption de 5 000 $;
9. Gestion financière et administrative:
   - 9.1 Approbation des comptes à payer;
   - 9.2 Approbation des déboursés;
   - 9.3 Mandat à une firme de comptables agréés - Reddition de compte et Audit du Projet Prima;
10. Sécurité publique et civile;

    Aucun point
11. Transports - Réseau routier:
    - 11.1 Libération de la retenue définitive finale et paiement de l'ordre de changement no 1;
12. Hygiène du milieu - Santé et bien-être:
    - 12.1 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie des déchets (RIGIDBNY);
    - 12.2 Invitation - Forum sur l'approvisionnement en eau au Centre-du-Québec;

13. Aménagement, Urbanisme et Développement:

    13.1 Rapport des permis émis – septembre 2026;

    13.2 Inspection en bâtiment - Nomination à titre de personne désignée;

    13.3 Directives de modifications - Avenant no 13 du projet no SLL1-22-1202A / 1812947 - A.G.M. Construction inc.;

14. Loisirs et Culture:

    14.1 Rencontre d'automne du Réseau BIBLIO CQLM;

15. Varia;

16. Période de questions;

17. Levée de l'assemblée.

1 - PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 6 octobre 2026, à 19h30 au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel et Cathy Michel, ainsi que les conseillers, messieurs Michel Demers, Robert Desharnais et Mario Demers, formant le quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Demers, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.
Absent : Monsieur Martin Jacques.

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire, M. Sébastien Demers déclare la séance ouverte.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 7480-10-2026
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pu prendre connaissance avant la présente séance de l'ordre du jour puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

ATTENDU QUE monsieur le maire, Sébastien Demers, demande aux conseillers présents s'ils ont un point à ajouter au varia dans l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert, et sous réserve de reporter ou effectuer le retrait d'un point.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 RÉSOLUTION 7481-10-2026
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2026 et qu'il soit signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 - CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE la liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil a été déposée aux membres du conseil.

DÉPOSÉE

6 - RAPPORT DES ÉLUS

- Michel Demers: Suivi des 2 activités du mois.

- Sébastien Demers, maire: Pont du rang Saint-Jacques, des fossés, et des remerciements aux participants puis aux organisateurs des 2 événements.

- Vanessa Robidas-Gravel: Frigo collectif, qui arrivera bientôt.

7 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7.1 RÉSOLUTION 7482-10-2026
AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 70-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2012-06

Monsieur Robert Desharnais donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

- Règlement # 70-2026 modifiant le règlement de zonage # 2012-06;

Le règlement vise à :

• autoriser l'usage "Industrielle légère" dans les zones A-GF-01 et A-01 spécifiquement pour les lots n° 6 133 562, 6 113 529, 6 133 540 et 6 133 551.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 174-A, rang Saint-Antoine, durant les heures d'ouverture régulières.

ADOPTÉE

7.2 RÉSOLUTION 7483-10-2026
DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 70-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2012-06

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard est en vigueur depuis le 1er août 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage "Industrielle légère" dans les zones A-GF-01 et A-01 spécifiquement pour les lots n° 6 133 562, 6 113 529, 6 133 540 et 6 133 551;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 octobre 2026 par monsieur Robert Desharnais;

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement # **70-2026** modifiant le règlement de zonage # 2012-06.

ADOPTÉE

8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 RÉSOLUTION 7484-10-2026
ADHÉSION SUPPLÉMENTAIRE À L'ASSURANCE COLLECTIVE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité offre à ces employés comme avantages sociaux une assurance collective;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 7345-03-2026 pour l'ouverture d'un poste d'adjoint(e) administratif(ve) en remplacement d'un congé de maladie, un poste avec un contrat d'une durée indéterminée, à temps plein;

ATTENDU QUE l'employé doit avoir trois mois de travail réalisé au sein de la municipalité pour pouvoir y adhérer;

ATTENDU QUE Madame Karianne Charland a déjà atteint les trois mois de travail à ce poste;

SUR LA PROPOSITION DE madame Cathy Michel

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil approuve l'adhésion de Karianne Charland à l'assurance collective offerte par la municipalité, et ce, durant toute la période prolongée de son poste;

ET QUE le conseil mandate la directrice générale à procéder à son inscription auprès de l'assureur.

ADOPTÉE

8.2 RÉSOLUTION 7485-10-2026
RÉSOLUTION ENTÉRINANT ET CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) DOSSIER 2032592

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du guide du programme d'infrastructure municipale pour les aînés (PRIMA) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués au projet de bâtiments municipaux et/ou d'infrastructures récréatives et de loisirs dont une toilette dans le sentier pédestre avec accessibilité universelle pour lesquels l'aide financière provenant du PRIMA a été utilisée, est de compétence municipale et est admissible;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PRIMA;

CONSIDÉRANT l'attestation du directeur général de la reddition de comptes finale;

CONSIDÉRANT l'attestation du directeur général concernant la propriété et le respect des lois, règlements et normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses totales s'élèvent à 94 694.18 $ (Taxes nettes) et que l'aide accordée du PRIMA est de 100 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Demers**,**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER les dépenses déjà réalisées, d'un montant de 94 694.18 $ (taxes nettes), relatives aux travaux et aux frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du PRIMA, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AJOUTER les frais de service professionnels de comptable agréé pour la reddition de compte et audit au montant des dépenses déjà réalisées;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs au programme PRIMA au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

8.3 **RÉSOLUTION 7486-10-2026**
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CONSTITUTION EN CORPORATION DE L'ORGANISME LOISIRS SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

ATTENDU QUE l'organisme en voie de formation « ***LOISIRS SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD*** » poursuit des objectifs qui s'alignent avec la mission de développement communautaire, culturel, sportif ou social de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir le démarrage d'initiatives locales qui profitent directement aux citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la municipalité dispose des pouvoirs et des fonds nécessaires pour accorder une aide financière à des fins de soutien communautaire, conformément aux lois municipales en vigueur;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par les promoteurs du projet pour couvrir les frais juridiques et administratifs liés à l'incorporation officielle de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Demers**,**

APPUYÉ PAR monsieur Robert Desharnais,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER le versement d'une aide financière ponctuelle au montant de 199.00 $ afin d'acquitter les frais de fondation et d'enregistrement de l'organisme « ***Loisirs Sainte-Sophie-de-Lévrard*** ».

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-620-00-970, nommé, contribution d'organisme;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, sous réserve de la présentation des pièces justificatives et reçus officiels des frais encourus.

ADOPTÉE

8.4 RÉSOLUTION 7487-10-2026
RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION –
ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5 000 $

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'au 1er juin 2026, l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r. 8.1) prévoyait une mesure d'exception visant les contrats dont la valeur n'excédait pas 5 000 $, afin de faciliter la gestion administrative;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate, entraînant un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats qui risquent d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines afin d'assurer la conformité à ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Demers

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- Le conseil municipal dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000 $ et moins.

- Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allégement administratif adaptées aux réalités municipales.

- Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique.

- La Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1 RÉSOLUTION 7488-10-2026
APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des comptes à payer en date du 6 octobre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste déposée en annexe au présent procès-verbal et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de **116 575,14 $** et qu'on retrouve à l'annexe A.

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 RÉSOLUTION 7489-10-2026
APPROBATION DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE la liste des déboursés a été déposée au conseil municipal pour la période du 10 septembre 2026 au 8 octobre 2026, totalisant:

- 259 548,26 $ INCOMPRESSIBLES
- 23 261.92 $ SALAIRES

GRAND TOTAL: **282 810.18 $**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Demers

ET RÉSOLU D'APPROUVER les déboursés déposés qu'on retrouve à l'annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 RÉSOLUTION 7490-10-2026
MANDAT À UNE FIRME DE COMPTABLES AGRÉÉS - REDDITION DE COMPTE
ET AUDIT DU PROJET PRIMA

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation du projet no 2032592, et dont l'aide financière a été accordée, étant pour l'installation d'une toilette dans le sentier pédestre municipal;

ATTENDU QUE l'une des exigences pour recevoir l'aide financière en provenance du programme Prima (2024), est que la municipalité doit mandater une firme comptable agrée externe et d'en faire la reddition de compte ainsi que l'audit;

SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Demers

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater une firme comptable agréer externe qui est en mesure de faire dans les meilleurs délais ladite reddition de compte ainsi que l'audit pour le projet cité afin de s'assurer de ne pas perdre l'aide financière dans la mesure que le montant soit en dessous de son montant déjà prévu au règlement de délégation de pouvoir no 06-2017.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun point

11 - TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER

11.1 RÉSOLUTION 7491-10-2026
LIBÉRATION DE LA RETENUE DÉFINITIVE FINALE ET PAIEMENT
DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NO 1

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement de la libération de la retenue finale en 2025 pour les travaux réalisés par l'entreprise EMP inc. en lien avec le projet de rechargement granulaire du rang Sainte-Agathe portant le numéro de référence 19-0947-19-0666;

ATTENDU QUE la municipalité par la résolution no 7361-04-2026 a décidé de garder un montant de 10 000 $ de la demande de la libération de la retenue définitive tant que les déficiences des travaux ne seront pas corrigées par l'entreprise EMP inc.;

ATTENDU QUE lors des travaux de corrections aux déficiences il y a eu un ordre de changement d'imprévus;

SUR PROPOSITION DE monsieur Robert Desharnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Ste-Sophie-de-Lévrard autorise la directrice générale à effectuer le dernier paiement de la retenue définitive finale du montant restant de 10 000 $ plus les taxes applicables à l'entreprise EMP inc.;

QUE le conseil autorise madame Josée Croteau, directrice générale à effectuer le paiement de l'ordre de changements no 1, d'un montant de 3 134.26 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

12 – HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12.1 RÉSOLUTION 7492-10-2026
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DES DÉCHETS (RIGIDBNY)

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet Yamaska a transmis à la municipalité les prévisions budgétaires pour l'année 2027 en date du 1er octobre 2026;

ATTENDU QUE ces prévisions budgétaires établissent la quote-part à **0.75$/habitant** et la contribution à la gestion des matières résiduelles à **235.00 $/unité d'occupation** divisé comme suit:

- Récupération (0$)
- Revalorisation (67.50$)
- Collecte, traitement et enfouissement des déchets ultimes (167.50$)

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Demers

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires telles que déposées pour l'année 2027;

ADOPTÉE

12.2 RÉSOLUTION 7493-10-2026
INVITATION - FORUM SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU AU CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une invitation de participer au forum régional portant sur l'approvisionnement en eau au Centre-du-Québec, dans le cadre de l'évolution des pratiques d'aménagement du territoire et de l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), qui aura lieu le 9 novembre prochain à Victoriaville;

ATTENDU QUE ce forum sera l'occasion de réunir les représentant(e)s des MRC et des municipalités afin de :

- Présenter les principaux enjeux liés à l'approvisionnement en eau sur le territoire;
- Partager des connaissances, des expériences et des initiatives porteuses;
- Discuter des défis liés à la prise en compte de la disponibilité et de la protection de la ressource en eau dans la planification territoriale;
- Réfléchir collectivement aux façons d'intégrer ces enjeux dans les schémas d'aménagement et de développement (SAD), notamment en réponse aux nouvelles OGAT;
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs municipaux et régionaux afin de dégager des pistes d'action adaptées aux réalités du Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'au-delà d'un forum de présentation, cette rencontre se veut avant tout un espace d'échange et de réflexion collective. Elle permettra de mettre en commun les préoccupations et les expériences des employé(e)s municipaux et élu(e)s afin de mieux comprendre les leviers dont

disposent les MRC et les municipalités pour assurer une planification cohérente et durable de l'approvisionnement en eau;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et un conseiller ou une conseillère à participer au Forum sur l'approvisionnement en eau au Centre-du-Québec et d'autoriser les dépenses s'y rattachant dont les frais de déplacement ainsi que l'inscription de 77$ taxes incluses.

ADOPTÉE

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS – SEPTEMBRE 2026

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en septembre 2026, **1 permis** fût délivré dont le **permis de vente de garage.**

DÉPOSÉE

13.2 RÉSOLUTION 7494-10-2026
INSPECTION EN BÂTIMENT - NOMINATION À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE sept municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Demers

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer M. Félix Charbonneau-Trudel à titre de fonctionnaire désignée pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Félix Charbonneau-Trudel sera responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

ADOPTÉE

13.3 RÉSOLUTION 7495-10-2026

DIRECTIVES DE MODIFICATIONS - AVENANT NO 13 DU PROJET NO SLL1-22-1202A / 1812947 - A.G.M. CONSTRUCTION INC.

ATTENDU QUE l'entreprise A.G.M Construction inc. a été mandatée pour les travaux réalisés et en exécution en lien avec la transformation et l'agrandissement de l'église Sainte-Sophie-de-Lévrard en centre communautaire conformément au projet portant le numéro **SLL1 - 22-1202A / 1812947;**

ATTENDU QUE certaines conditions de chantier différentes de celles prévues aux plans et devis initiaux, ainsi que divers facteurs impondérables, ont entraîné des ajustements dans l'envergure des travaux;

ATTENDU QUE des frais de contingence ont été prévus dans le cadre du financement du projet afin de couvrir, entre autres, ce type de coûts imprévus;

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été soumis à des directives de modification (changement), lesquelles ont été analysées, vérifiées et recommandées par l'entreprise mandatée à cet effet comme chargée du projet, soit Marie-Josée Deschênes, architecte;

ATTENDU QU'à la suite de l'émission des directives de modification en architecture et en ingénieries telles que décrites ci-dessous, l'entrepreneur a présenté son prix pour les travaux qui en découlent, lesquels sont intégrés au présent Avenant n° 13;

ATTENDU QUE le montant total de l'avenant n° 13, incluant l'ensemble de différentes directives, **correspond à une augmentation de 40 084,78 $** incluant les taxes, et le délai d'exécution du contrat demeure inchangé;

ATTENDU QUE ce paiement par la municipalité est sans préjudice aux droits des parties au contrat et ne modifie en rien l'ensemble des dispositions du contrat en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard approuve sous protêt **les directives de modification faisant partie de l'avenant nº 13** du projet n° SLL1 - 22-1202A / 1812947 - A.G.M. Construction inc.;

ET QUE le Conseil municipal autorise Madame Josée Croteau, directrice générale, à signer l'avenant n° 13 au nom de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard et approuve l'ensemble des directives de modification sous protêt, représentant **une augmentation de 40 084,78 $ incluant les taxes.**

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE :

14.1 RÉSOLUTION 7496-10-2026
PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ RENCONTRE D'AUTOMNE - RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie invite l'ensemble du personnel de la bibliothèque et les élus municipaux à se joindre à la rencontre d'automne ayant lieu le samedi 24 octobre prochain à l'École Chavigny de Trois-Rivières pour la journée;

ATTENDU QUE cette rencontre sera une journée de formation, d'information, de ressourcement et d'échanges avec l'ensemble de l'équipe du Réseau Biblio;

ATTENDU QUE la coordonnatrice, madame Lucie Mainville, participera avec trois de ses bénévoles, soit mesdames Manon Paillé, Roxane Dion ainsi que Geneviève Blouin;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cathy Michel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la coordonnatrice et les trois bénévoles à participer à la rencontre d'automne 2026 organiser par le Réseau BIBLIO au montant de 183.96 $, incluant les taxes, ainsi que le dîner, et d'autoriser les frais de transport s'y rattachant.

ADOPTÉE

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

La période de questions débute à 20h07 et se termine à 20h40.

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 7497-10-2026
LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que cette séance soit levée à 20h41.

Je, Sébastien Demers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2), du Code municipal.

Sébastien Demers	Josée Croteau
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

Liste des comptes à payer détaillée en date du 2026-10-06

Nom	Description	Montant
Adaptation 04	Plan incliné alum. - projet prima	590,00 $
AIA Sécurité	MAJ système d'alarme bureau principal	853,46 $
Alarme Bois-Francs	Contrat service	302,84 $
Bélanger Sauvé, avocats S.E.N.C.R.L.	Forfait mensuel	117,28 $
	Service hon - avocat	457,37 $
	Hon - Avocat	2 629,29 $
Carrières PCM	Pierre - Projet Primat	4 128,98 $
Charest international	Amortisseur	233,65 $
	Amortisseur	200,20 $
	Amortisseur	263,92 $
Covris Coopérative	Savon mousse	27,57 $
	Essence	168,37 $
	Essence	176,58 $
	Crédit Essence	(176,58) $
	Essence	144,43 $
	Fluide échappement diesel	32,15 $
Créations Joeblo	Meuble amovible - biblio	3 736,69 $
Deshaies Énergie Bec (222)	Diesel	2 625,05 $
Durempart Inc	Dalle béton - église	9 340,26 $
Entreprise Côté et Fils (2022) inc.	20% restant de la fact.	4 001,13 $
	Extra de fabrication	804,83 $
Excavation Denis Demers inc.	Poussière de pierre - Projet Prima	5 994,46 $
Fédération Québ. Des Mun.	Appel d'offres - église	733,08 $
Gagné Sport	But soccer - Projet ici on bouge	7 231,32 $
Gagnon électrique et Associés	Alimentation élec. Toilette sentier	5 570,11 $
Groupe Symac	Boulon	34,49 $
Groupe Yanco	Suite fact. 175223	195,46 $
	Savon à mains	27,30 $
	Détergent neutre odeur orange	19,24 $
Hamster - Le sagittaire	Cable HDMI	22,98 $
	Post-it crayon	70,54 $
Josée Gauthier	Soutien en comptabilité	4 415,04 $
Librairie Renaud Bray inc.	Livres	31,45 $
	Livres	172,94 $
Loisir Sport Centre-du-Québec	Programme ici on bouge	1 999,80 $
Matériaux Fortierville	Clé - tube béton - prémélange	91,54 $
	Vapo off - insecte	11,48 $
	Bague - raccord - adaptateur	19,36 $
	Niveaux poteaux - ciment transition - tarière	128,73 $
Maxi-Drain	Drain enrobé - projet prima	458,45 $
Mécanique Yvon Cossette	Pack huile	31,04 $
Mini Excavation Ghislain Mailhot	Location pelle - projet prima	1 310,72 $
Ministre des Finances	2e versement - SQ	45 736,00 $
MRC de Bécancour	Repérage fibre optique	341,55 $
	Photocopie couleur-noir-papiers	2 846,35 $
Oxygène Bois-Francs	Oxygène	18,29 $
Plomberie J. Vachon inc.	Toilette et lavabo - installé	5 095,98 $
Protection incendie CFS LTÉE	Recharge air	87,67 $
Sablière nord-sud inc.	Sable - équipement sportif	3 222,30 $
	Grand total	**116 575,14 $**

Liste des déboursés (du 10 septembre 2026 au 6 octobre 2026)		
Compte fournisseur	Hydro-Québec (paiement 463)	872,91 $
	Hydro-Québec (paiement 460)	214,87 $
	MRC Bécancour (3e versement quote-part sept)	89 192,00 $
	RIGIDBNY (quote-part sept)	8 714,58 $
	Visa Desjardins aout 2026	1 829,96 $
	Charest International (entretien camion)	12 038,67 $
	Télus (forfait septembre)	130,04 $
	IT CLOUD.CA (forfait mensuel)	218,80 $
	Ass. Collective Desjardins	2 430,06 $
	Marie-Josée Deschênes (plan-devis église)	10 451,23 $
	ADMQ Centre-du-Québec (colloque annuel)	201,21 $
	AGM Construction inc.	112 922,89 $
	Hydro-Québec (931)	356,93 $
	Sogetel (forfait mensuel)	341,39 $
	André Melançon (sept)	2 055,00 $
	Nordikeau (eau potable et usée)	11 922,91 $
	Adaptation 04 (installation ouvre-porte - prima)	4 311,56 $
	Hydro-Québec (144)	1 227,38 $
	Cloudli (forfait mensuel)	115,87 $
	Total des déboursés	**259 548,26 $**
Salaires		23 261,92 $
GRAND TOTAL:		**282 810,18 $**